

Rapport du Groupe de Travail sur le Règlement des Animaux de Compagnie

Juin 2016

brossard.ca

 **brossard**

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction.....	1
2.	Membres du groupe de travail	2
3.	Sommaire des travaux réalisés.....	2
4.	Problématique 1 : Agent de contrôle et sécurité publique	4
5.	Problématique 2 : Port de la laisse	4
6.	Problématique 3 : Déjections	5
7.	Problématique 4 : Peines, amendes et frais accessoires	5
8.	Problématique 5 : Identification.....	6
9.	Problématique 6 : Parc à chien.....	7
10.	Problématique 7 : Révision de la réglementation	7
11.	Problématique 8 : Conditions de garde d'un chien.....	8
12.	Problématique 9 : Stérilisation	8
13.	Problématique 10 : Races interdites et à déclaration obligatoire.....	8
14.	Problématique 11 : Sensibilisation auprès des propriétaires de chien et pour la population en général	9
15.	Mise en garde.....	10
16.	Liste des recommandations et cadre financier	11
17.	Bibliographie	13

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte

La Ville de Brossard a connu au cours du mois de septembre 2015 un événement tragique au cours duquel une jeune fille a été attaquée par un chien dangereux.

Dans ce contexte, plusieurs voix se sont élevées pour réclamer une révision ou une amélioration de la réglementation afin d'assurer une plus grande sécurité à la communauté brossardoise, tout en voyant au bien-être des animaux de compagnie. Les médias ont fait état de la situation, des citoyens ont adressé des commentaires à Service Brossard ainsi qu'à des élus du Conseil municipal. Le comité de planification a décidé de mettre sur pied un groupe de travail afin de revoir et d'analyser la réglementation actuelle, soit le règlement Reg-219.

1.2 Mandat

Le comité de planification a confié à un groupe de travail le mandat de le guider dans de futures orientations en matière de réglementation sur les animaux de compagnie. Le mandat du Groupe de Travail sur le Règlement des Animaux de Compagnie (GTRAC) vise principalement à examiner les diverses problématiques liées aux animaux de compagnie et en particulier aux animaux dangereux.

Le groupe de travail devait notamment fournir les orientations à privilégier et proposer des pistes de solution.

Le GTRAC devait prendre en considération les préoccupations des groupes, organismes et des citoyens dans l'exercice de réflexion. Il appartenait au GTRAC de recommander la démarche de consultation à retenir compte tenu des enjeux.

Le GTRAC ne se substitue pas au Conseil municipal, qui a pour responsabilité de voter les règlements. Les recommandations du GTRAC devaient être en mesure d'aider le comité de planification et ensuite le Conseil municipal à statuer sur les principes à retenir lors de la révision du règlement Reg-219 dans une perspective de respect des droits et des privilèges de la communauté brossardoise.

Enfin, il n'appartenait pas au GTRAC d'enquêter ou de faire la lumière sur les événements reliés à l'attaque de septembre 2015.

1.3 Structure du rapport

Le présent rapport se veut succinct. Il résume les discussions des membres du comité, ainsi que des rencontres avec des professionnels, des citoyens et des victimes. Il décrit en premier lieu la composition du groupe, le fonctionnement des rencontres et problématiques soulevées. Chacune de ces problématiques est accolée à une série de solutions touchant une nature précise d'intervention. Ces solutions formeront une série numérotée de recommandations qui, selon la complexité de leur mise en application, sont échelonnées sur un horizon de court, moyen et long terme. On retrouve en toute fin une mise en garde sur une vision plus large d'une prise en charge des responsabilités nationales sur la possession de certaines races de chien ou la limitation de la garde de ceux-ci.

2. MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Monsieur Paul Leduc, Maire (membre d'office)
Madame Francine Raymond, conseillère district 3
Monsieur Claudio Benedetti, conseiller district 5 (rencontres 1 à 5)
Monsieur Daniel Lucier, conseiller district 10 (rencontre 6)
Monsieur Yves Lemire, directeur du cabinet du maire, ville de Brossard (rencontres 1 à 5)
Monsieur Charles Martin, technicien en génie municipal, ville de Brossard
Monsieur Éric Boutet, directeur de l'Urbanisme, ville de Brossard
Madame Christina Williamson, directrice au Refuge AMR
Monsieur Stéphane Gingras, inspecteur-chef, Service de police de l'Agglomération de Longueuil (SPAL)
Madame Julie Hainault, secrétaire de direction de l'urbanisme

3. SOMMAIRE DES TRAVAUX RÉALISÉS

Première rencontre (30 novembre 2015)

Les membres du comité prennent connaissance du mandat et définissent la liste des professionnels qui auront à intervenir en venant nous faire part de leur expertise.

Deuxième rencontre (10 mars 2016)

Les membres du comité rencontrent les professionnels sélectionnés. Chacun des participants fait état de leurs champs d'expertise. Différentes problématiques sont soulevées par le comité. Les professionnels exposent leurs différentes opinions techniques et expriment leurs recommandations sur les problématiques soumises.

Les sujets abordés sont :

- Psychologie canine et déviance chez le chien;
- Identification génétique et morphologique de certaines races de chien;
- Comportements du propriétaire de chien;
- Les cas de récidives chez les chiens mordeurs;
- Sécurité publique en matière de contrôle animalier;
- Portrait des résultats d'études et bilan de pratique lors du bannissement de certaines races de chien.

Troisième rencontre (29 mars 2016)

Rencontre avec les victimes d'attaque de chien. Chacun des citoyens a fait part de leur expérience avec un chien et a fait des suggestions pour contrer certaines problématiques :

- Le port de la muselière devrait être obligatoire pour les chiens considérés «potentiellement dangereux »;
- Des amendes plus élevées sont exigées pour les contrevenants;
- La laisse devra être obligatoire;
- Une surveillance plus accrue est nécessaire sur le territoire de la ville.

L'interdiction d'une ou de plusieurs races de chiens est abordée, mais n'est pas retenue comme une solution en soi.

Quatrième rencontre (19 avril 2016)

Un tableau synthèse a été fait incluant toutes les demandes des citoyens. Les membres du comité discutent des points suivants :

- Port de la laisse obligatoire;
- Obligation de ramasser les excréments;
- Révision des amendes;
- Port obligatoire de la licence;
- Interdiction de chiens d'attaque;
- Interdiction de chiens dangereux;
- Interdiction de possession d'un chien sur certaines conditions;
- Possession restrictive d'une race de chien.

Cinquième rencontre (28 avril 2016)

Continuité de la présentation du tableau synthèse. Les membres abordent les points suivants :

- Possession restrictive d'une race de chien;
- Port de la muselière sous conditions pour chiens dangereux;
- Validité de la licence et renouvellement;
- Transférabilité de la licence;
- Parc à chiens accès réservé aux résidents;
- Limitation du temps pour un chien enchaîné;
- Cours de dressage et/ou d'obéissance;
- Suivi des dossiers de chiens mordeurs ou dangereux.

Sixième rencontre (31 mai 2016)

La version préliminaire du rapport est présentée au Groupe de travail.

Discussion sur des dispositions réglementaires spécifiques à une race de chien :

- Possession restrictive d'une race de chien;
- Interdiction d'une race de chien (pitbulls et croisés de cette famille).

Septième rencontre (28 juin 2016)

La version finale du rapport est présentée au Groupe de travail pour commentaires. Quelques corrections ont été apportées :

- Retrait de la notion d'assurance responsabilité pour les propriétaires de pitbulls et des races interdites sur le territoire;
- Ajout explicite d'une recommandation concernant le port du licou ou du harnais frontal dans les espaces publics pour les chiens de plus de 20 kg.

3.1 Période de révision et approbation finale

Après la sixième rencontre, le rapport final préliminaire a fait l'objet d'une période de révision. Aussi, différentes personnes ont été rencontrées pour valider le rapport et les recommandations. Cela a notamment permis d'ajouter au rapport final un volet «éducation», qui avait été sous-estimé dans la version préliminaire.

La version finale du rapport a été présentée au Groupe de travail le 28 juin 2016.

3.2 Rédaction du rapport

Le rédacteur principal de ce rapport est M. Charles Martin (technicien en génie municipal), accompagné de M. Éric Boutet (directeur de l'urbanisme). Il a été révisé et mis en page par Mme Julie Hainault (secrétaire de direction de l'urbanisme).

4. PROBLÉMATIQUE 1 : AGENT DE CONTRÔLE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le SPAL doit prioriser ses activités en fonction des ressources disponibles. Il effectue des rondes ponctuelles dans les parcs et espaces verts afin de repérer une foule de problématique. Bien que toutes les infractions des divers règlements municipaux ou en lien avec la sécurité routière sont prises avec considération, les contrôles relativement au règlement sur les animaux sont difficiles à réaliser par les agents. Une plus grande application du règlement est souhaitée par les membres du comité. L'ajout d'un inspecteur du domaine public fait consensus. Cette ressource additionnelle dédiée pourra émettre des avis et constats dans l'espace public.

4.1 Solutions proposées par les membres du groupe

	Solutions	Type	Priorité
R1	Création d'un poste d'inspecteur du domaine public	Réglementaire	Court terme

5. PROBLÉMATIQUE 2 : PORT DE LA LAISSE

Les membres sont unanimes que le port de la laisse obligatoire réduit substantiellement les risques de morsures dans l'espace public. Des opérations de contrôle ciblées sont prévues dans le plan d'intervention du SPAL. Des campagnes de sensibilisation devraient être mises en œuvre, et le développement d'une norme graphique uniforme est fortement recommandé par les membres du comité.

5.1 Solutions proposées par les membres du groupe

	Solutions	Type	Priorité
R2	Panneaux d'information à l'entrée des parcs	Sensibilisation	Moyen terme
R3	Augmenter les contrôles dans les parcs (port de la laisse)	Administratif	Débutée
R4	Obligation du port du licou ou du harnais frontal pour tout chien de plus de 20 kg dans l'espace public	Réglementaire	Moyen terme

6. PROBLÉMATIQUE 3 : DÉJECTIONS

Les déjections de chiens causent de grandes frustrations aux usagers des parcs. Il est toutefois difficile de prendre les contrevenants sur-le-champ. Les membres du comité sont d'avis que des rappels, par le biais de communication, doivent être faits régulièrement pour sensibiliser les propriétaires de chiens aux sanctions qu'ils s'exposent s'ils ne ramassent pas les excréments de leurs animaux.

6.1 Solutions proposées par les membres du groupe

	Solutions	Type	Priorité
R5	Campagne de sensibilisation	Sensibilisation	Moyen terme
R6	Augmenter les contrôles dans les parcs (déjections)	Administratif	Moyen terme

7. PROBLÉMATIQUE 4 : PEINES, AMENDES ET FRAIS ACCESSOIRES

Les membres du comité ont comparé les montants des amendes et peines présents à la réglementation en vigueur avec d'autres villes.

Les membres du comité sont d'avis que les peines et amendes devraient mieux refléter la gravité de l'infraction. Aussi, les membres du comité sont d'avis que le montant des amendes est trop faible pour avoir un effet dissuasif et qu'il devrait être augmenté, dans les limites prévues par la Loi. Le règlement devrait être plus explicite sur les différentes amendes, ce qui aura pour effet de mieux informer la population et l'avantage d'être moins discrétionnaire pour la cour municipale. Les membres du comité et les participants sont d'avis qu'une connaissance du coût des sanctions aurait un effet dissuasif auprès des contrevenants potentiels.

Aussi, plusieurs municipalités intègrent les frais de pensions, de garde, d'expertises et de saisies à leur réglementation. Ces frais accessoires sont révisés annuellement. Ces coûts, une fois connus, peuvent également faire partie d'un argumentaire pour les contrevenants.

7.1 Solutions proposées par les membres du groupe

	Solutions	Type	Priorité
R7	Modulation et augmentation des peines et amendes en fonction de la gravité de l'infraction	Réglementaire	Moyen terme
R8	Publiciser les peines et amendes	Sensibilisation	Moyen terme
R9	Établir la liste des frais accessoires au règlement	Réglementaire	Court terme

8. PROBLÉMATIQUE 5 : IDENTIFICATION

Les membres du comité se sont penchés sur le processus administratif relatif à l'identification des animaux. La vente, le renouvellement, les relances pour non-paiement et les outils de paiement ont été évalués. Les membres du comité souhaitent qu'une plateforme conviviale de vente et de renouvellement des licences soit mise à la disposition des citoyens. Un registre devra être mis en place afin d'assurer le renouvellement des licences. Des options de paiements en ligne devront être proposées au citoyen afin qu'il puisse acquitter sa licence facilement. Cet outil permettrait d'assurer la traçabilité d'un animal sur le territoire selon l'avis des membres.

Les membres ont également souhaité que soit identifié au règlement :

- fixation des frais de retard pour non-renouvellement;
- interdire le transfert d'une licence à un autre propriétaire ou à un autre animal.

8.1 Solutions proposées par les membres du groupe

	Solutions	Type	Priorité
R10	Intégrer la licence à BCITI	Administratif	Long terme
R11	Fixer les frais de retard relatif au non-paiement de la licence	Réglementaire	Court terme
R12	Interdiction de transférer une licence à un nouveau propriétaire ou à un autre animal	Réglementaire	Court terme

9. PROBLÉMATIQUE 6 : PARC À CHIEN

Les membres du comité ont évalué les problématiques vécues par les usagers du parc à chien. L'accès sans limitation à cet espace cause des préjudices aux animaux sur place et aux visiteurs. Il est souhaité d'évaluer la possibilité d'appuyer une ou plusieurs démarches citoyennes dans le but de former une association des propriétaires de chien de Brossard. Certaines responsabilités pourront être partagées avec l'organisme. Les leviers financiers pourront permettre l'entretien de ces espaces, tout en ayant un interlocuteur reconnu du milieu. De plus, il est demandé à ce que le code de civisme d'accès au parc soit mieux reconnu et éventuellement intégré au règlement relatif au contrôle des animaux. Enfin, les membres souhaitent que seuls les résidents de Brossard puissent être admis aux espaces réservés pour les chiens sur le territoire. Des méthodes électroniques d'accès au parc à chien existant et futur pourront être évaluées. Ce contrôle assurerait, selon les membres du comité, que les chiens présents dans ces espaces soient enregistrés auprès de la Ville.

9.1 Solutions proposées par les membres du groupe

	Solutions	Type	Priorité
R13	Développer un programme de reconnaissance pour l'association des propriétaires de chien de Brossard	Sensibilisation	Long terme
R14	Code de civisme reconnu	Réglementaire	Moyen terme
R15	Interdiction d'accès au parc à chien pour les non-résidents	Réglementaire	Court terme
R16	Accès électronique aux parcs à chien	Administratif	Long terme

10. PROBLÉMATIQUE 7 : REVISION DE LA RÉGLEMENTATION

Afin de prendre en considération les meilleures pratiques qui s'opèrent dans le monde animalier et de prendre en charge proactivement les problématiques en lien avec les animaux domestiques, les membres du comité souhaitent que le règlement relatif sur le contrôle des animaux soit revu sur une fréquence régulière à date déterminée.

10.1 Solutions proposées par les membres du groupe

	Solutions	Type	Priorité
R17	Révision périodique du règlement relatif au contrôle des animaux	Administratif	Continu

11. PROBLÉMATIQUE 8 : CONDITIONS DE GARDE D'UN CHIEN

Les membres du comité souhaitent encadrer le temps où un chien est gardé enchaîné. Selon l'opinion des experts rencontrés, un chien peut développer des troubles de comportement s'il est enchaîné sur une longue période. Dans le but d'améliorer les conditions de garde d'un animal et, conséquemment, sa qualité de vie, les membres du groupe de travail sont favorables à l'intégration d'une telle mesure au règlement.

11.1 Solutions proposées par les membres du groupe

	Solutions	Type	Priorité
R18	Limitation du temps pour un chien enchaîné	Réglementaire	Court terme
R19	Introduction de la notion de gardien irresponsable	Réglementaire	Court terme

12. PROBLÉMATIQUE 9 : STÉRILISATION

Pour prévenir et pour diminuer les nuisances rattachées à la surpopulation, à l'errance ou au comportement des chats et des chiens sur le territoire de la ville de Brossard, les membres du comité sont d'avis qu'il soit obligatoire de faire stériliser tous les chats gardés dans une unité d'occupation à l'exception d'un seul et que tous les chiens soient stérilisés. Toutefois, certaines exceptions s'appliquent à l'âge de l'animal, sa condition de santé ou le fait qu'il s'agisse d'un animal enregistré auprès d'une association féline ou canine. Les gardiens de chats posséderont un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur du règlement pour stériliser leur animal.

12.1 Solutions proposées par les membres du groupe

	Solutions	Type	Priorité
R20	Stérilisation obligatoire pour les chats et les chiens	Réglementaire	Court terme

13. PROBLÉMATIQUE 10 : RACES INTERDITES ET À DÉCLARATION OBLIGATOIRE

Les membres du comité* souhaitent interdire certaines races de chien, plus particulièrement les croisements issus du bull-terrier, Staffordshire bull-terrier, l'American pitbull-terrier (p.i.h.) ou l'American Staffordshire terrier. Les membres souhaitent garantir un droit acquis aux propriétaires de ces animaux sous certaines conditions : certificat de stérilisation, identification permanente (micropuçage), attestation de réussite d'un cours d'obéissance, installation d'une affiche distinctive signalant la présence d'un tel animal.

13.1 Solutions proposées par les membres du groupe

	Solutions	Type	Priorité
R21	Interdire les croisements issus du bull-terrier, Staffordshire bull-terrier, l'American pitbull-terrier (p.i.h.) ou l'American Staffordshire terrier	Réglementaire	Court terme
R22	Encadrer la possession par droits acquis et les conditions de possession d'un chien de race interdite	Réglementaire	Court terme

Note : les représentants du Refuge AMR se sont exprimés contre cette recommandation.

14. PROBLÉMATIQUE 11 : SENSIBILISATION AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES DE CHIEN ET POUR LA POPULATION EN GÉNÉRAL

La période de révision du rapport a permis de faire ressortir l'importance accrue que doivent jouer la sensibilisation et l'éducation et ce, autant auprès des propriétaires de chien que pour la population en général.

En effet, la plupart des intervenants canins comme notamment les vétérinaires, éducateurs canins et la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) font valoir avec justesse que la possession d'un animal de compagnie comme un chien impose des responsabilités pour son propriétaire et que souvent, les mauvais comportements des animaux sont causés par un encadrement inadéquat de la part des propriétaires.

Aussi, il est ressorti durant les travaux du GTRAC qu'il était important de sensibiliser et d'éduquer la population en général sur le comportement des animaux, sur les façons pour les humains d'être en leur compagnie et sur les façons de réagir en cas d'attaque.

Ces aspects permettant de bien vivre ensemble entre humains et animaux ne sont pas ressortis avec suffisamment d'importance dans le rapport final préliminaire et ont été ajoutés dans la version définitive.

14.1 Solutions proposées par les membres du groupe

	Solutions	Type	Priorité
R23	Offrir des séances d'information sur le bien-être animal, sur les bonnes pratiques pour les bons propriétaires et sur les façons de se comporter en présence d'un animal de compagnie	Sensibilisation	Moyen terme

15. MISE EN GARDE

L'interdiction d'une ou plusieurs races a occupé une grande place dans les discussions du comité. L'opinion des professionnels et du groupe de citoyen était partagée et l'application d'une telle mesure constitue un défi.

Le bannissement d'une ou plusieurs races appliqué par une seule municipalité ne garantit pas l'absence totale de la présence d'un tel animal sur le territoire. Il crée certes un vide à un endroit géographique déterminé, mais la mobilité des animaux, que ce soit par la nature des commerces présents dans les limites de la municipalité ou par le transit routier, amène les visiteurs à se déplacer avec leur animal domestique.

Les membres du Groupe de travail croient que le Gouvernement du Québec est le mieux placé pour intervenir dans le bannissement d'une race de chien dangereux comme le pitbull, et ce, en vertu de son rôle en matière de sécurité publique et des impacts de ses décisions dans la vie des citoyens de la province. Il a les moyens pour procéder à une étude nationale sur les cas de morsures ou d'attaques faites par les chiens, de dresser un registre des races à risque ou démontrer par ces études qu'une ou plusieurs races de chien présentent un potentiel de dangerosité élevé. Le Gouvernement du Québec devrait encadrer les décisions portant sur l'interdiction d'une ou de plusieurs races de chien sur son territoire ou établir une règle nationale de possession restrictive applicable à l'une ou plusieurs races de chien. Chacune des municipalités du Québec doit composer avec des règlements différents. L'intervention du Gouvernement du Québec permettrait une cohérence et une efficacité, impossible à égaler par les actions individuelles des différentes municipalités.

16. LISTE DES RECOMMANDATIONS ET CADRE FINANCIER

	Solutions	Type	Priorité	Budget
R1	Création d'un poste d'inspecteur du domaine public	Réglementaire	Court terme	70 000 \$ / an
R2	Panneaux d'information à l'entrée des parcs	Sensibilisation	Court terme	7 000 \$
R3	Augmenter les contrôles dans les parcs (port de la laisse)	Administratif	Débutée	Opérations
R4	Obligation du port du licou ou du harnais frontal pour tout chien de plus de 20 kg dans l'espace public	Réglementaire	Moyen terme	Opérations
R5	Campagne de sensibilisation	Sensibilisation	Moyen terme	6 000 \$ / an
R6	Augmenter les contrôles dans les parcs (déjections)	Administratif	Moyen terme	Opérations
R7	Modulation et augmentation des peines et amendes en fonction de la gravité de l'infraction	Réglementaire	Moyen terme	Opérations
R8	Publiciser les peines et amendes	Sensibilisation	Moyen terme	1 000 \$ / an
R9	Établir la liste des frais accessoires au règlement	Réglementaire	Court terme	Opérations
R10	Intégrer la licence à BCITI	Administratif	Long terme	12 000 \$ – prévu au budget 2017
R11	Fixer les frais de retard relatifs au non-paiement de la licence	Réglementaire	Court terme	Opérations
R12	Interdiction de transférer une licence à un nouveau propriétaire ou à un autre animal	Réglementaire	Court terme	Opérations
R13	Développer un programme de reconnaissance pour l'association des propriétaires de chiens de Brossard	Sensibilisation	Long terme	5 000 \$ / an (à réévaluer en fonction des membres et

	Solutions	Type	Priorité	Budget
				du nombre de parcs)
R14	Code de civisme reconnu	Réglementaire	Moyen terme	Opérations
R15	Interdiction d'accès aux parcs à chiens pour les non-résidents	Réglementaire	Court terme	Opérations
R16	Accès électronique aux parcs à chien	Administratif	Long terme	26 000 \$ - installation guérie électronique 2 000 \$ / an - entretien
R17	Révision ponctuelle à date fixe du règlement relatif au contrôle des animaux	Administratif	Continu	Opérations
R18	Limitation du temps pour un chien enchaîné	Réglementaire	Court terme	Opérations
R19	Introduction de la notion de gardien irresponsable	Réglementaire	Court terme	Opération
R20	Stérilisation obligatoire pour les chats et les chiens	Réglementaire	Court terme	Opérations
R21	Interdire les croisements issus du bull-terrier, Staffordshire bull-terrier, l'American pitbull-terrier (p.i.h.) ou l'American Staffordshire terrier	Réglementaire	Court terme	Opérations
R22	Encadrer la possession par droits acquis et les conditions de possession d'un chien de race interdite	Réglementaire	Court terme	Opérations
R23	Offrir des séances d'information sur le bien-être animal, sur les bonnes pratiques pour les bons propriétaires et sur les façons de se comporter en présence d'un animal de compagnie	Sensibilisation	Moyen terme	15 000\$ - Formation et captation vidéo
				Première année : 142 000\$ Années suivantes : 84 000\$

17. BIBLIOGRAPHIE

AGENCE DE LA SANTE PUBLIQUE DU CANADA (2012) « Blessures associées aux morsures et attaques de chien ». *Base de données du SCHIRPT : données pour 1996*, [en ligne], <http://www.phac-aspc.gc.ca/injury-bles/chirpp/injrep-rapbles/dogbit-fra.php>. Page consultée le 21 octobre 2015.

AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL (2013) « Morsure : Formulaire de signalement-Évaluation animale pour la rage », [en ligne], http://www.dsp.santemontreal.qc.ca/fileadmin/documents/dossiers_thematiques/Infections_et_intoxications/Rage_et_morsures/Form_signalement_Rage.doc. Page consultée le 27 octobre 2015.

AMERICAN HUMANE ASSOCIATION et NATIONAL COALITION AGAINST DOMESTIC VIOLENCE (s.d.) « Facts About Animal Abuse & Domestic Violence », [en ligne], <http://www.americanhumane.org/interaction/support-the-bond/fact-sheets/animal-abuse-domestic-violence.html>. Page consultée le 30 novembre 2016.

AMERICAN PIT BULL TERRIER. (s.d.). Dans Wikipédia. Consulté le 28 octobre 2015 de https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=American_Pit_Bull_Terrier&oldid=118953693.

AMERICAN VETERINARY MEDICAL ASSOCIATION (2001) « Vet Med Today: Canine Aggression Task Force », *JAVMA*, vol. 218, no. 11 (juin 2001), p.1732-1749.

AMERICAN VETERINARY MEDICAL ASSOCIATION (2016) « Why Breed specific Legislation Is not the Answer », [en ligne], <https://www.avma.org/public/Pages/WhyBreedSpecificLegislationisnottheAnswer.aspx?PF=1>. Page consultée le 16 juin 2016.

AMERICAN VETERINARY SOCIETY OF ANIMAL BEHAVIOR (2014) « Position Statement on Breed-Specific Legislation », [en ligne], http://avsabonline.org/uploads/position_statements/Breed-Specific_Legislation-download-_8-18-14.pdf. Page consultée le 16 juin 2016.

ANDREW GEE E. ET EASTWOOD J. (2014) « Pit bulls were Toronto's biggest biters, before the ban », *Toronto Star*, [en ligne], https://www.thestar.com/news/gta/2014/10/03/pit_bulls_were_torontos_biggest_biters_before_the_ban.html. Page consultée le 25 septembre 2015.

ASSOCIATION FRANÇAISE DU CANE CORSO (2015) « Standard du Cane corso », [en ligne], <http://www.cane-corso.cc/index.php/le-cane-corso/standard-fci>. Page consultée le 3 novembre 2015.

ASPCA (s.d.) « Position Statement on Pit Bulls », [en ligne], <http://www.aspc.org/about-us/aspc-policy-and-position-statements/position-statement-pit-bulls>. Page consultée le 2 novembre 2016.

ARRONDISSEMENT DE RIVIERE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES (2014) « Règlement sur le contrôle des animaux : RCA14-30063 », [en ligne], <http://ville.montreal.qc.ca/sel/sypre-consultation/afficherpdf?idDoc=25875 &typeDoc=1>. Page consultée le 16 juin 2016.

ARRONDISSEMENT DE VERDUN (2015) « Formulaire : License d'animaux », [en ligne], http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_VER_FR b/MEDIA/DOCUMENTS/FORMULAIRELICENCED'ANIMAUX2016FRANCAIS-V2.PDF. Page consultée le 16 juin 2016.

BATTLE, T (2013) « Inside the Cruelty Connection: The Relationships between Animal Cruelty, Child Abuse and Domestic Violence », Alberta SPCA Director of Education, [en ligne], <https://www.albertaspc.org/resources/publications/CrueltyConnection%20web.pdf>. Page consultée le 30 novembre 2011.

BERGERON, J. (2012) « Chiens mordeurs et bannissement de races : quelles leçons tirer! » *Le Veterinarius*, vol.28, no. 5 (octobre 2012), p.43-48.

BOUCHARD E. (2015) « L'utilisation du licou pour la marche en laisse », *Groupe vétérinaire Animaplust*, [en ligne], www.anima-plus.com/lutilisation-du-licou-pour-la-marche-en-laisse/. Page consultée le 28 octobre 2016.

BREED SPECIFIC LEGISLATION (s.d.). Dans Wikipédia. Consulté le 16 juin 2016 de https://en.wikipedia.org/w/index.php?title=Breedspecific_Legislation &oldid=725143128.

BRUCE B. (s.d.) « The Facts around BSL and why it has failed », *City of Calgary*, [en ligne], http://www.caacq.ca/wp-content/uploads/2016/02/The_Fact_Around__BSL_and_Why_it_Has_Failed.pdf. Page consultée le 22 octobre 2015.

CANADIAN VETERINARY MEDICAL ASSOCIATION (2016) « Legislation Concerning Dangerous Dogs-Position Statement », [en ligne], <https://www.canadianveterinarians.net/documents/legislation-concerning-dangerous-dogs-position-statement>. Page consultée le 16 juin 2016.

CHICAGO POLICE DEPARTMENT (s.d.) « Statistical Summary of Offenders Charged with Crimes Against Companion Animals July 2001-July 2004 », Animal Abuse Control Team : Sergent Brian Degenhardt.

CITY OF EDMONTON (2015) « Bylaw 13145 : « Animal Licensing and Control Bylaw », [en ligne], http://www.edmonton.ca/bylaws_licences/PDF/C13145.pdf. Page consultée le 5 novembre 2015.

COALITION NATIONALE SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE (2002) « Protégez vos enfants contre les morsures de chien », *Arrondissement.com*, [en ligne], <http://www.arrondissement.com/tout-get-document/u430-protegez-enfants-contre-morsures-chien>. Page consultée le 3 novembre 2015.

CORNELISSEN J. et HOPSTER H. (2010) « Dog bites in The Netherlands: A study of victims, injuries, circumstances and aggressors to support evaluation of breed specific legislation », *The Veterinary Journal*, vol.186, p.292–298.

CONSEIL CANADIEN DE LA SÉCURITÉ « Les chiens agressifs : un danger public », [en ligne], <https://canadasafetycouncil.org/fr/la-securite-enfantile/les-chiens-agressifs-un-danger-public>. Page consultée le 16 juin 2016.

DOGSBITE.ORG (s.d.) « Breed-specific legislation FAQ », [en ligne], <http://www.dogsbite.org/legislating-dangerous-dogs-bsl-faq.php>. Page consultée le 25 septembre 2015.

DUBOS S. (2014) « Au secours, mon chien a mordu ! », [en ligne], <http://www.communicachien.com/ausecoursmonchien/index.html>. Page consultée le 21 octobre 2016.

DUNBAR'S I. (s.d.) « Dog Bite Scale : An assessment of the severity of biting problems based on an objective evaluation of wound pathology », [en ligne] <http://www.dogtalk.com/BiteAssessmentScalesDunbarDTMRoss.pdf>. Page consultée le 27 octobre 2016.

ÉDUCALOI (s.d.) « La responsabilité des propriétaires d'animaux », [en ligne], <https://www.educaloi.qc.ca/capsules/la-responsabilite-des-propietaires-danimaux>. Page consultée le 2 novembre 2016.

ÉLEVAGE DE L'AMITOLA (s.d.) « Le bannissement des races », [en ligne], <http://lescavalierkingcharles.com/le-bannissement-des-races>. Page consultée le 21 octobre 2016.

GOODPITBULLS (s.d.) « United Kennel Club (UKC) Standards for Pit Bull Breed », [en ligne], <http://www.goodpitbulls.com/blog/miscellaneous/ukc-breed-standard/>. Page consultée le 16 juin 2016.

GRAY HUSSAIN S (2006) « Attacking the Dog-Bite Epidemic: Why Breed-Specific Legislation Won't Solve the Dangerous-Dog Dilemma », *Fordham L. Rev*, vol.74, no.5, p.2847-2887.

GUILLET, J-F. (2016) « Bromont interdit les pitbulls: des pétitions totalisant 1800 noms déposées », *La Voix de l'Est*, [en ligne], <http://www.lapresse.ca/la-voix-de-lest/actualites/201602/02/01-4946627-bromont-interdit-les-pit-bulls-des-petitions-totalisant-1800-noms-deposees.php>. Page consultée le 3 février 2016.

HOFFMAN L. C. et al. (2014) « Is That Dog a Pit Bull? A Cross-Country Comparison of Perceptions of Shelter Workers Regarding Breed Identification », *Journal of Applied Animal Welfare Science*, vol.17, no.4, P.322-339.

KENNETH A et al. (1994) « Which Dogs Bite? A Case-Control Study of Risk Factors », *Pediatrics*, vol.96, no.6 (juin 1994), p.913-917.

KILSDONK, Caroline (2016). « Attention, chien méchant? », *La Presse plus*, [en ligne], http://plus.lapresse.ca/screens/46b16afa-2311-4b90-bec2-f7df226_bf3c0%7C_0.html. Page consultée le 16 juin 2016.

LAPOINTE Diane (2016) « Muselière obligatoire pour certaines races de chien », *L'Information : Ste-Julie, Varenne, St-Amable*, édition du 23 mars 2016, p. 3.

LEBEAU, J. (2005) « Conduite à tenir devant une morsure de chien », *Corpus Médical – Faculté de Médecine de Grenoble*, [en ligne], <http://www-sante.ujf-grenoble.fr/SANTE/1/5>. Page consultée le 21 octobre 2015.

LEDGER Rebecca et al. (2005) « Législation spécifique à certaines races : considérations pour l'évaluation de son efficacité et recommandations d'approches nouvelles », *Can Vet J*, vol. 46 (août 2005), p.735-743.

LESLEY, K. (2015) « Personality and Behavior Characteristics From Owners That Own Vicious Breeds », [Facebook], consulté le 21 octobre 2015.

LESSARD J. (2011) « Pourquoi les Pit Bulls ? », [en ligne], <http://www.jeanlessard.com/uncategorized/pourquoi-les-pit-bulls/>. Page consultée le 13 avril 2016.

LOI SUR LA RESPONSABILITÉ DES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS DE L'ONTARIO. L.R.O. 1990, Chapitre D.16. Récupéré de <https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/90d16>.

MAPAQ (2013) « Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats », [en ligne], http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_reglement_chats_chiens.pdf. Page consultée le 27 octobre 2015.

MAPAQ (2014) « Avis aux médecins vétérinaires : Gestion du dossier de la rage au Québec », [en ligne], <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Santeanimale/Maladies%20animales%20sous%20surveillance/Rage/Avisauxmedecinsveterinaires.pdf>. Page consultée le 27 octobre 2015.

MIRAT D. (2006) « Qui a mordu, mordra... ! », *Atout chien*, no. 241.

MOLOSSOÏDE (s.d.) Dans Wikipédia. Consulté le 3 novembre 2015 de <https://fr.wikipedia.org/wiki/Molosso%C3%AFde>.

MORIN S (2015) « Le Québec s'ouvre lentement aux chiens », La Presse, [en ligne], http://www.lapresse.ca/voyage/destinations/quebec/201510/29/01-4915_152-le-quebec-souvre-lentement-aux-chiens.php. Page consultée le 29 octobre 2015.

NATIONAL CANINE RESEARCH COUNCIL (s.d.) « All of these dogs are mixed breed dogs can you guess the mix of breeds ? », [en ligne], http://nationalcanine-researchcouncil.com/uploaded_files/tinymce/Pit%20Bull%20ID%20Poster.pdf. Page consultée le 21 octobre 2015.

NATIONAL COMPANION ANIMAL COALITION « Réduction de l'incidence des morsures et des attaques de chien : Les interdictions de races sont-elles efficaces? », [en ligne], <http://www.ncac-cnac.ca/Breed-ban-doc-fr.pdf>. Page consultée le 21 octobre 2015.

OTT A. S., SCHALKE, E. et al. (2008) « Is there a difference? Comparison of golden retrievers and dogs affected by breed-specific legislation regarding aggressive behavior », *Journal of Veterinary Behavior*, vol. 3, p.134-140.

PATRONEK, J. G., SLATER M. ET MARDER A. (2010) « Exploring the Bond : Use of a number-needed-to-ban calculation to illustrate limitations of breed-specific legislation in decreasing the risk of dog bite-related injury », *JAVMA*, vol. 237, p.788-792.

RAGHAVAN M., MARTENS P.-J et al. (2013) « Effectiveness of breed-specific legislation indecreasing the incidence of dog-bite injury hospitalisations in people in the Canadian province of Manitoba », *Injury Prevention*, vol. 19, p.177-183.

SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (2015) « Rapport des activités de 2014 », [en ligne], <https://www.longueuil.quebec/fr/publications/2015/rapport-activite-2014-du-service-police-agglomeration>. Page consultée le 12 novembre 2015.

SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (2015) « SUJET : Événement impliquant un animal », *Division soutien et développement*, directive D410-022. Diffusé le 3 décembre 2015.

SERVICE-PUBLIC.FR (2015) « Chiens dangereux : description, interdictions et obligations », [en ligne], <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1839>. Page consultée le 21 octobre 2016.

SAN FRANCISCO DEPARTMENT OF ANIMAL CARE AND CONTROL « Pit Bull Highlights », [en ligne], <http://sfgov.org/acc/pit-bull-highlights>. Page consultée le 16 juin 2016.

SAN FRANCISCO DEPARTMENT OF ANIMAL CARE AND CONTROL « Pit Bull Breed Identification », [en ligne], <http://sfgov.org/acc/pit-bull-breed-identification> ». Page consultée le 16 juin 2016.

SAN FRANCISCO DEPARTMENT OF ANIMAL CARE AND CONTROL « Pit Bull Breed Identification », [en ligne], <http://sfgov.org/acc/pit-bull-breed-identification> ». Page consultée le 16 juin 2016.

SAN FRANCISCO DEPARTMENT OF ANIMAL CARE AND CONTROL « Pit Bull Breed Identification Checklist », [en ligne], <http://sfgov.org/acc/ftp/uploadedfiles/acc/Documents/Breed%20Standards.pdf>. Page consultée le 16 juin 2016.

TERONI E. & CATTET J. (2013) « L'Enfant et le Chien », Dans *Le Chien, un Loup civilisé*. Montréal: Éditions La Griffe, 288 pages.

TURGEON J. (2009) « Réactions face à l'interdiction de garder un animal dans une maison, un logement ou un condominium », *SPA de Québec*, [en ligne], <http://www.spadequebec.ca/ScriptorBD/documents/672986/Jean%20Turgeon%20anim%20en%20appart%202010%20avec%20autorisation.pdf>. Page consultée le 13 avril 2016.

VALLET S. (2012) « Montréal s'attaque aux chiens qui mordent », *La Presse*, [en ligne], <http://www.lapresse.ca/actualites/montreal/201208/06/01-4562869-montreal-sattaque-aux-chiens-qui-mordent.php>. Page consultée le 21 octobre 2015.

VILLALBI R. J. (2010) « Decline in hospitalisations due to dog bite injuries in Catalonia, 1997-2008. An effect of government regulation? », *Injury Prevention*, vol.16, p.408-410.

VILLE DE BROSSARD (2015) « Rapport sur les chiens mordeurs: document interne », Direction des travaux publics.

WEISS K., MARTEL É. et MONFETTE B. (2003) « Attention aux morsures animales », *le clinicien*, Mai 2003, p.107-112.